



## Protection des données et droit à l'image

Dans le cadre des séjours adaptés organisés pour des vacanciers en situation de handicap, le respect des droits individuels, notamment en matière de protection des données personnelles et du droit à l'image, est fondamental. Ce document explicite les obligations légales et les conditions d'usage interne et externe des données et images collectées durant ces séjours, en conformité avec la législation suisse et genevoise.

### Protection des données personnelles

#### Cadre légal

La protection des données personnelles en Suisse est régie par la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), complétée par la législation cantonale genevoise, notamment la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD). Ces lois définissent les règles relatives à la collecte, l'utilisation et la sécurisation des données.

#### Conditions d'usage interne

##### 1. Collecte et stockage :

- Seules les données strictement nécessaires à l'organisation et à la sécurité du séjour sont collectées (coordonnées des participants, informations médicales, besoins spécifiques, etc.).
- Les données sont stockées de manière sécurisée, sur des supports protégés par mot de passe et/ou cryptage, avec un accès restreint au personnel habilité.

##### 2. Consentement :

- Le consentement explicite des vacanciers ou de leurs représentants légaux est requis avant toute collecte de données. Ce consentement est obtenu par écrit via un formulaire détaillant la finalité des données recueillies.

##### 3. Limitation et durée de conservation :

- Les données collectées ne sont utilisées que dans le cadre défini (gestion du séjour, sécurité des participants).
- Elles sont conservées pour une durée limitée et définie dans le formulaire de consentement, sauf obligation légale contraire.

#### Conditions d'usage externe

##### 1. Partage avec des tiers :

- Toute transmission des données à des tiers (prestataires externes, partenaires) nécessite un accord de confidentialité et un consentement spécifique des personnes concernées.

##### 2. Rapports et communications :

- Les données utilisées dans des rapports publics ou destinées à des institutions sont systématiquement anonymisées.
- Les moniteur-rices n'ont jamais l'autorisation de partager des données relatives aux participants des séjours, tant les collaborateurs que les vacanciers et leur entourage en dehors du cadre du séjour, et ce aussi lorsque le-la moniteur-riche aura achevé son contrat.

## Droit à l'image

### Cadre légal

Le droit à l'image est protégé par le droit de la personnalité, inscrit dans la Constitution fédérale suisse, ainsi que par la LPD. Toute utilisation d'une image identifiable d'un individu sans son consentement constitue une atteinte à ses droits.

### Conditions d'usage interne

#### 1. Prises de vues :

- Les moniteurs ne sont autorisés à prendre des photos ou des vidéos des vacanciers qu'après obtention d'un consentement explicite de la personne concernée et/ou ses représentant·es légaux, précisant l'usage prévu des images (usage interne, archivage, etc.). Les photos ou les films sont exclusivement réservés « pour un usage privé comme souvenir pour les participant·es et les équipes » (cf. décharges dans le classeur vacancier·ères).
  - En cas d'accord, les moniteur·rices peuvent utiliser les photos et les vidéos pour un usage interne au séjour : souvenirs personnels et cahiers de vacances uniquement.
  - En cas de désaccord, aucune photo ni aucun film de la personne ne doit être pris, même pour le cahier de vacances.
- Les situations photographiées doivent respecter la dignité et l'intégrité des vacanciers.

#### 2. Stockage :

Les images collectées sont stockées sur des supports sécurisés. Toute image non utilisée ou non nécessaire est supprimée à la fin du séjour.

### Conditions d'usage externe

#### 1. Diffusion publique :

- L'utilisation d'images dans des communications externes (site internet, réseaux sociaux, brochures) nécessite un consentement spécifique et distinct de celui obtenu pour l'usage interne.
- Les vacanciers ou leurs représentant·es légaux doivent être informés des canaux et de la finalité de la diffusion, avec la possibilité de retirer leur consentement à tout moment.

#### 2. Respect de la dignité :

- Les images utilisées ne doivent en aucun cas porter atteinte à la dignité, stigmatiser ou exploiter les vacanciers.

#### 3. Événements publics :

- Lors d'événements captés par des photographes ou vidéastes (fêtes de séjour, activités collectives), une autorisation préalable est demandée. Des options doivent être proposées pour les vacanciers souhaitant éviter d'être photographiés ou filmés.
- Les moniteur·rices n'ont jamais l'autorisation de diffuser des photos ou des films des vacancier·ères en dehors du cadre du séjour, et ce aussi lorsque le·la moniteur·rice aura achevé son contrat.

---

## Mesures spécifiques pour les séjours

Pour garantir le respect des législations en vigueur et protéger les droits des vacanciers, des mesures spécifiques sont mises en œuvre :

1. Formation des moniteurs :
  - Les moniteurs sont formés aux obligations légales en matière de protection des données et droit à l'image, et sensibilisés aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap.
2. Procédures claires :
  - Un cadre de gestion précis est mis en place pour la collecte, le stockage et l'utilisation des données et images, incluant des contrôles réguliers de conformité.
3. Communication avec les vacanciers et leurs familles :
  - Des explications claires, adaptées (par exemple, avec des pictogrammes ou un langage simplifié), sont fournies aux vacanciers et à leurs représentants légaux.

---

## Sanctions en cas de non-conformité

Toute violation des règles énoncées dans ce document peut entraîner :

1. **Des conséquences juridiques :**
  - Sanctions civiles ou pénales, en application des lois fédérales et cantonales.
2. **Des responsabilités contractuelles :**
  - Les moniteurs ou prestataires externes peuvent être tenus responsables en cas de non-respect des conditions énoncées.

---

En signant cette déclaration, le-la collaborateur·rice s'engage pour l'année en cours :

**Prénom, nom :** \_\_\_\_\_

**Lieu, date :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_